



CANADA

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

NO 85

(Révisé en février 1964)

LE CANADA ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'Organisation internationale du Travail est l'une des treize institutions spécialisées reliées aux Nations Unies en vertu d'accords spéciaux proposés par le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale et par l'organisation intéressée. Les institutions spécialisées des Nations Unies sont compétentes dans leurs domaines propres: travail, santé, éducation, alimentation et agriculture, questions financières et bancaires, aviation civile, questions postales, énergie atomique, télécommunications, météorologie, développement économique et questions maritimes.

Historique

En 1815, la révolution industrielle avait déjà créé de nombreux problèmes dans divers domaines: travail des enfants, hygiène et sécurité industrielles, conditions de travail dans les mines et les usines, et heures de travail. Nombre de pays européens, y compris la Grande-Bretagne, essayèrent de redresser quelques-uns des pires abus existant dans leurs usines et leurs mines, mais la pensée qu'une action internationale était nécessaire se répandit, les problèmes étant les mêmes dans tous les pays industrialisés. Un Britannique, Robert Owen, filateur de coton et partisan de la réforme sociale, recommanda à la Conférence des puissances européennes tenue à Aix-la-Chapelle en 1818 l'élaboration de normes internationales relatives aux conditions de travail dans tous leurs pays. Au cours des quatre-vingts années qui suivirent, divers congrès internationaux du travail adoptèrent des résolutions réclamant des mesures en ce sens. Les représentants de pays européens se réunirent plusieurs fois de 1890 à 1913 pour discuter des conventions internationales destinées à empêcher le travail de nuit et à limiter à dix heures au maximum la journée de travail des femmes et des jeunes. Ces conférences n'ont guère donné de résultats toutefois.

La guerre mondiale de 1914 à 1918 exigea une production maximum; aussi les travailleurs contribuèrent-ils loyalement à la victoire des Alliés. En 1919, dans les pays européens ravagés par la guerre, le monde ouvrier était réduit à la gêne par l'inflation, le chômage et la famine. Devant cette situation, les gouvernements alliés se rendirent compte du besoin d'incorporer une Charte du Travail au Traité de paix de Versailles, non seulement pour aider à améliorer les conditions de vie et de travail mais aussi pour aider à maintenir la paix et la prospérité du monde entier. La délégation de l'Empire britannique à la Conférence de paix, dont faisaient partie des représentants du Gouvernement canadien et des dirigeants ouvriers, prit l'initiative de rédiger la Constitution de l'Organisation internationale du Travail. Organisation autonome, l'OIT était cependant rattachée à la Société des Nations. Pendant la seconde guerre mondiale, l'OIT occupa des locaux provisoires à Montréal et se limita à une activité restreinte. En 1946, elle se rattacha à l'ONU en tant qu'institution spécialisée, aux termes d'un accord. En 1963, elle a porté à 108 le nombre de ses membres.